

## **Aménagement du Boulevard Léon Rocher**

Le Conseil Municipal, a approuvé le projet de remise en état du Boulevard Léon Rocher qui pourrait être réalisé dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et dans la suite du chantier du réseau de chaleur. Il est vrai que pour l'heure la chaussée n'est pas en bon état et que les abords n'ont pas été traités et l'aménagement de cette voie devrait s'appuyer sur le calibrage des voies en fonction des besoins réels, (réduire par exemple la chaussée au profit de trottoirs inexistantes).

Sachant que le montant d'une telle opération est évalué par les services de la DDE à 155 000 €uros HT. une consultation sera lancée pour en désigner un maître d'œuvre .

## **Chaufferie réseau de Chaleur**

### **Résultats de l'Appel d'Offres des lots n° 8.9.11.13**

Dans le cadre du programme de travaux relatif à la construction de la chaufferie communale au bois, 4 lots avaient été infructueux lors de dernier appel d'offres, et une nouvelle consultation avait été engagée pour passer des marchés négociés.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, il a été décidé de retenir Pour le lot n° 8 (maçonnerie terrassement) l'Entreprise NEYRON pour un montant HT de 220 005.08 €uros et pour le lot n° 11 (enduits de façades) l'Entreprise FREYCHET pour un montant HT de 10 628.00 €uros. En revanche le lot n° 9 (étanchéité) a été déclaré à nouveau infructueux (faute de candidat) et il n'a pas été donné suite au lot n° 13 (plâtrerie peinture) en raison de nouvelles prescriptions apportées au cahier des charges.

## **Conventions**

Le conseil municipal a adopté plusieurs conventions

- avec le syndicat intercommunal pour le maintien de la ligne touristique ferroviaire Dunières St-Agrève, portant sur un prêt à usage de la Gare de Tence pour la partie halle à marchandises , salle des « pas perdus » et sanitaires ,
- avec l'association de chasse de Tence, définissant les conditions de mise à disposition du nouveau local de Leygat
- avec la Communauté de Communes du Haute Lignon (CCHL) en vue de proroger la mise à disposition d'un agent communal pour la mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non collectif).
- avec la CCHL et la crèche « lou calinou » ayant pour objet de fixer un accord de partenariat entre la « bibliothèque municipale » , la crèche « Lou Calinou » et le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) afin de mettre en place et assurer des animations « livre et lecture » en direction des tout-petits à un rythme défini d'un commun accord.

## **Indemnité de logement des instituteurs**

Suivant la proposition de Monsieur le Préfet, le conseil municipal a approuvé le principe fixant un taux de base de logement augmenté de 25 % égal au montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs.

## **Tarifs des interventions des services techniques communaux**

Considérant que

1°) les Services Techniques Communaux peuvent être amenés à intervenir sur le domaine privé notamment dans les circonstances suivantes :

- ➔ Afin de mettre un terme à une situation de danger imminent
- ➔ Exceptionnellement et cas de carence de services privés

2°) qu'il ne saurait être laissé à la charge de la collectivité les frais d'intervention sur le domaine privé,

le Conseil Municipal, a décidé dans ces conditions d'appliquer un tarif d'intervention comme suit :

- coût horaire unitaire pour le personnel communal : 22 €uros
- coût horaire pour l'utilisation de matériel communal (avec chauffeur) :
  - ➔ tracteur, camion benne, nacelle : 40 €uros
  - ➔ tracto-pelle : 50 €uros

## **Avenant n° 1 au contrat de location de l'immeuble communal du 28 rue d'Annonay**

En raison de la fusion par arrêté préfectoral du 29 juin 2006 entre le Syndicat Mixte des Trois Rivières et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et des ses Affluents (SICALA), il est devenu nécessaire de régulariser par avenant le contrat de location du bâtiment communal de la rue d'Annonay à Tence au profit du SICALA.

## **Travaux de rénovation du village de Vacances - Résultats de l'Appel d'Offres des lots 1 & 8**

Dans le cadre du programme de travaux de rénovation du village de vacances à Costerousse, 2 lots avaient été infructueux lors de dernier appel d'offres, et une nouvelle consultation avait été engagée pour passer des marchés négociés.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, il a été décidé de retenir pour le lot n° 1 (maçonnerie démolitions) l'entreprise NEYRON

pour un montant de : 57 872.17 €uros HT

pour le lot n° 8 (agencement) l'entreprise "l'ATELIER "

pour un montant de : 72 146.94 € HT